

## CHANTAL JOUANNO ET JEAN-PIERRE SUEUR

Autour de la fabrication de la parole d'en haut

*Chantal Jouanno, aujourd'hui sénatrice de Paris, fut plume de Nicolas Sarkozy à partir de 2002, Secrétaire d'État chargée de l'Écologie de 2009 à 2010, puis Ministre des Sports jusqu'en 2011.*

*Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret et président de la commission des lois du Sénat, fut maire d'Orléans de 1989 à 2001 et Secrétaire d'État chargé des collectivités territoriales de 1991 à 1993.*

Jean GARRIGUES : Comment, concrètement, concevez-vous la production d'une parole en fonction des contextes et des cadres – Sénat, parti, plateau de télévision... – dans lesquels vous intervenez ?

Chantal JOUANNO : Si je m'exprime ici aujourd'hui, et librement, c'est parce que j'ai été plume, et plume de Nicolas Sarkozy. Je vais donc vous parler de la parole d'en haut « vue de droite », et, de fait, je pense que la manière de s'exprimer – tout particulièrement dans les meetings – est très différente d'un parti à un autre.

La production d'un discours repose, tout d'abord, sur des conseillers techniques qui fournissent les éléments de fond et indiquent les grandes lignes des réformes à porter. Je travaillais ainsi sur la base d'un dossier brut et j'allais chercher dans le dossier les éléments justifiant la réforme. Ce fonctionnement peut donner à la plume une très grande liberté puisqu'elle peut orienter, insister davantage sur une proposition que sur une autre, voire renégocier les propositions quand elle en a le courage et la possibilité. Ensuite, la rédaction du discours dépend, bien évidemment, du contexte. Il est ainsi des mots qu'il est possible de prononcer dans certains contextes et impossibles

à prononcer dans d'autres. Par exemple, quand je parle d'écologie, je peux remettre en cause la philosophie de la consommation qui est l'alpha et l'oméga de notre société globale devant une assemblée d'écologistes convaincus, mais je ne peux pas le faire quand je suis dans un meeting de l'UMP. Maintenant, à l'UDI, c'est différent ! Cela simplement pour dire que le contexte compte beaucoup, puisque l'auditoire pèse sur ce qui est dicible et ce qui ne l'est pas. Ce qui compte également beaucoup, ensuite, c'est la musique du discours – et cette musique du discours est propre à chaque orateur. Quand j'ai commencé à écrire les discours de Nicolas Sarkozy, je ne le connaissais absolument pas ; j'ai donc dû relire tous ses discours pour connaître sa propre musique. Elle tient en des discours extrêmement cadrés, extrêmement structurés, selon un plan classique, deux parties, deux sous-parties, avec des phrases très courtes et beaucoup de répétitions, en particulier de répétitions d'un mot-clé. Cela constitue une musique qui est à peu près toujours la même. À cela s'ajoute une rhétorique des discours de droite – des discours de meetings en particulier – très marquée par la culture militaire et, d'une certaine façon, monarchique. Le but d'un discours de droite est bien que la salle se lève et applaudisse. C'est là le signe d'un discours réussi, quel que soit l'auditoire. Cela donne souvent des discours très saccadés, avec des mots, au fond, assez désuets – adversaire, mobilisation, engagement... – qui font la marque des discours politiques de droite. Je ne suis pas sûre que cela soit le cas à gauche, mais Jean-Pierre nous en dira plus sur ce point. Ce qui fait que pour une femme, en France, l'exercice du discours est beaucoup plus difficile que pour un homme. Parce que ces mots, dans notre bouche, ne font pas sens – au-delà de l'obstacle de notre éducation qui ne nous apprend pas à prendre la parole ainsi et au-delà des limites physiques qui, souvent, ne permettent pas à notre voix de couvrir une salle. Je cherche, du coup, aujourd'hui une forme d'écriture politique propre aux femmes – nous en avons trouvé une grâce à une certaine forme de poésie – mais une écriture détachée de l'affectif auquel la femme est souvent cantonnée. Et c'est un vrai sujet de recherche : un discours politique au féminin a-t-il un sens ? Est-ce possible ?

Ensuite, il faut ajouter que la fabrication d'un discours est bien évidemment éminemment différente selon les publics.

Jean GARRIGUES : En tant que ministre, cette fois, utilisiez-vous les éléments de langage et qu'en pensez-vous ?

Chantal JOUANNO : Les éléments de langage, c'est une horreur ! Et je ne les ai pas pratiqués parce que je n'aimais pas cela. De plus, ayant été plume, j'ai toujours tout réécrit moi-même – hormis avec une excellente plume que je n'ai jamais corrigée. Et aujourd'hui j'écris moi-même. Il est donc impensable qu'on m'écrive des éléments de langage. Au fond, je pense que les éléments de langage sont faits pour gommer toutes les aspérités. Je me souviens, lorsque j'étais ministre, d'une réunion internationale aux Nations Unies où nous devions aborder la question de l'eau – et je suis très attachée à la reconnaissance internationale du droit d'accès à l'eau et à l'assainissement. Or, j'avais des éléments de langage préparés par le ministère des Affaires Étrangères qui exposaient combien il eût été opportun de commencer à réfléchir sur l'opportunité de reconnaître la légitimité de l'accès à l'eau et à l'assainissement... Je dis alors à mes interlocuteurs que je parlerai du droit à l'accès à l'eau et à l'assainissement comme un droit intangible et consubstantiel des droits humains. Ce à quoi ils répondent « mais vous allez être la risée de la diplomatie française ! »... Je l'ai fait pourtant, j'ai osé être la risée de la diplomatie française... Et beaucoup de mes interlocuteurs, qui étaient très concernés par cette question de l'eau, ont, au contraire, salué le fait qu'un pays ait enfin le courage de dire cela. Deux ans plus tard, au demeurant, ce droit a été reconnu. Tout cela pour souligner combien ces éléments de langage sont bien faits pour gommer les aspérités, pour lisser la parole des hommes ou des femmes de pouvoir. Pour terminer, il m'est impossible de ne pas dire combien pèsent également – bien au-delà de la seule parole – les attributs et les symboles du pouvoir. Et cela est réellement frappant. Quand j'étais ministre de l'Écologie – et malheureusement convaincue ! –, j'avais une 308 et je portais des tenues exactement semblables à celles d'aujourd'hui. Et bien il y a eu un nombre considérable de fois où, lors de déplacements, les gendarmes me disaient « circulez, on attend la ministre » ! Et je voyais bien dans le regard de mes interlocuteurs que je ne leur apparaissais pas comme la représentante légitime du pouvoir. Votre parole est donc également très dépendante des symboles du pouvoir que vous portez sur vous.

Jean GARRIGUES : Je vais demander maintenant à Jean-Pierre Sueur comment, selon lui, se construit cette parole politique.

Jean-Pierre SUEUR : Je suis très heureux d'avoir été invité à m'exprimer dans le cadre de ce colloque, et je vous en remercie. Mon intervention se limitera à des réflexions sur trois sujets différents : l'écriture de la loi, l'oralité et les lieux de la parole politique.

Tout d'abord, je prépare actuellement un colloque qui aura lieu au Sénat et qui portera sur l'écriture de la loi. Je pense que le travail d'écriture de la loi qui est l'œuvre du Parlement doit être étudié et explicité. L'écriture de la loi est un processus singulier. En effet, la loi est une norme, elle relève du discours normatif, et pourtant, elle est le fruit d'un processus discursif. Les professeurs de droit ou conseillers d'État, qui connaissent le droit et en manient parfaitement les codes, pourraient faire la loi. Et pourtant, les principes démocratiques de la République Française imposent que la loi soit écrite, non pas par des spécialistes du droit, mais par les représentants de la Nation.

L'écriture de la loi dans notre République est donc fondée sur le débat démocratique et passe par un processus codifié. Les projets de loi, écrits par le gouvernement, ou les propositions de lois, écrites par les parlementaires, sont d'abord discutés en commission. Chacun s'exprime, et les membres des commissions se mettent d'accord sur les modifications qu'ils souhaitent apporter au texte original. Le texte modifié par la commission est ensuite débattu en séance publique. Là, chaque amendement est présenté pendant trois minutes par la personne qui le propose ou un membre du groupe auquel elle appartient, puis la commission et le gouvernement donnent leur avis, et enfin, chaque sénateur ou député pourra donner son opinion quant à cet amendement. Tous les sénateurs peuvent s'exprimer jusqu'à cinq minutes pour expliquer leur vote.

Il faut insister sur le fait que tous les votes ont lieu publiquement, qu'il s'agisse d'un scrutin public ou d'un vote à main levée. Par ailleurs, tous les citoyens peuvent consulter sur internet le vote des parlementaires lorsqu'il a été émis à l'occasion d'un scrutin public. C'est ainsi que l'on sait que Jacques Chirac a voté en faveur de l'abolition de la peine de mort. Cette règle est ancienne en France.

Elle est bonne. Elle permet aux citoyens de connaître le vote de leurs parlementaires et de leur demander des comptes.

Les débats au Sénat et à l'Assemblée doivent aboutir à l'écriture d'un texte ; le texte de loi est construit à partir de la discussion et de la confrontation des opinions. Mais encore une fois, c'est un processus très spécifique, car on doit aboutir à un texte homogène et normatif à partir d'orateurs différents et d'opinions plurielles.

Le débat est donc au centre de l'écriture de la loi, et c'est pourquoi les parlementaires sont à juste titre réticents devant l'utilisation des procédures accélérées par les gouvernements, qui réduisent le débat à une lecture dans chacune des assemblées du Parlement, avant le passage devant la commission mixte paritaire. Je suis un ardent partisan d'une double lecture des textes de loi par chaque assemblée et je désapprouve tous les gouvernements, y compris le gouvernement actuel, lorsqu'ils imposent sans qu'il y ait de raison forte pour le faire, une seule lecture de la loi aux parlementaires.

Les bonnes lois, c'est comme le bon vin. Tous deux ont besoin de temps pour décanter, s'affiner et s'améliorer. La transformation du processus discursif en discours normatif nécessite du temps.

Je m'intéresse beaucoup à l'écriture de la loi, car j'estime que celle-ci est trop souvent mal écrite. Je pense notamment, par exemple, à la loi sur la psychothérapie et au célèbre amendement Accoyer. Le processus discursif n'avait pas réussi à produire un texte normatif clair, et il a fallu réécrire la loi, puisque la première version finale était contradictoire dans ses termes et ne permettait pas aux ministres de produire des décrets d'application. Naturellement, le fait qu'il y ait des erreurs dans l'écriture des lois nous rend modestes, et témoigne de dysfonctionnements qui sont souvent liés à l'usage de la procédure accélérée.

Le deuxième point de mon intervention concerne l'oralité, qui est très importante dans le débat démocratique et pour l'écriture de la loi. Je sais que certains de mes collègues lisent leurs interventions. Je ne leur en tiens pas rigueur. Mais je pense que le débat perd de sa substance et de son intérêt quand les orateurs lisent leurs discours, même s'ils sont écrits par d'excellents collaborateurs. Quand j'étais jeune député, je lisais mes interventions. Mais je ne conçois plus mon rôle ainsi. Je ne peux pas m'imaginer intervenir au Parlement,

en lisant mes notes. Je partage l'opinion de Robert Badinter sur ce point. L'éloquence parlementaire se perd, et je le regrette.

Troisièmement, les lieux de l'expression du pouvoir et de la parole politique changent. Sous la III<sup>e</sup> République, le débat politique avait lieu au Parlement. Aujourd'hui, le débat a certes lieu au Parlement, mais aussi ailleurs. Et, pour un ministre, s'exprimer dans une émission à la télévision est désormais plus important que d'exposer ses projets devant le Parlement.

D'autre part, je pense qu'il faut s'interroger sur les différentes temporalités du débat public et politique. Au Parlement, le débat se situe dans le temps long. Certains s'en plaignent. Mais, comme je l'ai déjà expliqué, je crois que c'est important pour élaborer une loi efficace et bien écrite. Au Parlement, nous sommes au cœur des débats, et notre responsabilité est immense. Toutes les lois écrites au Parlement s'appliquent partout en France, depuis la Polynésie Française jusqu'à Dunkerque. Il nous faut du temps pour écrire la loi, à la fois parce que tout mot aura des conséquences pour tous les citoyens, mais aussi parce que la loi traite de sujets difficiles et complexes, comme la bioéthique ou le mariage pour personnes de même sexe. Il est important de prendre du temps pour comprendre et traiter ces sujets. C'est d'ailleurs pourquoi je suis contre le cumul des mandats. Les parlementaires jouent un rôle majeur dans la vie des citoyens français. Être élu au Parlement est un mandat qui oblige, qui mobilise, qui nécessite du temps et de l'investissement.

Mais nous sommes de plus en plus confrontés à une temporalité beaucoup plus courte lorsque le débat politique a lieu dans les médias, ce qui est contradictoire avec la temporalité longue des débats au Parlement. Les Français qui s'informent dans les médias ont accès à une grande diversité d'informations, certes, mais souvent diffusées en séquences très courtes. Un Français devant sa télévision entre 19h50 et 20h30 regarde – ou voit – environ 70 à 80 séquences d'information, entrecoupées de plusieurs pages publicitaires. Les sujets politiques très importants se voient consacrer deux minutes, qui sont divisées entre les différents points de vue des différents acteurs. Il y a là une difficulté très grande, à la fois pour le débat public, et pour le discours politique, qui nécessitent une temporalité plus longue. L'expérience de la chaîne Public Sénat ou de la chaîne de l'Assemblée

montre d'ailleurs que les Français sont intéressés par des séquences plus longues, au sein desquelles le débat politique est restitué dans sa substance et sa complexité.

Enfin, en dernier lieu, il faut préciser que les paroles politiques s'adaptent aux contextes dans lesquels elles sont prononcées et aux interlocuteurs à qui elles s'adressent. Dans son excellent livre sur les professions de foi au début de la III<sup>e</sup> République, Antoine Prost étudie les professions de foi électorales et montre que le candidat le plus à gauche en Vendée tient un discours plus à droite que le candidat de droite qui se présentait à Roubaix, pour ne prendre que ces exemples. Si j'assiste à une inauguration dans le Loiret avec mon collègue de l'UMP, nous exposons ce qui nous rassemble, alors qu'au Parlement, tout en nous respectant, nous débattons sur les sujets qui nous opposent. La parole politique n'est pas univoque. Elle est plastique, elle s'adapte aux contextes et aux récepteurs de cette parole. J'ajouterai enfin que si je suis favorable à une réflexion sur les modalités d'expression de la parole politique, il ne faut pas cependant entretenir la volonté de la réformer au point de lui ôter toute sa substance et toutes ses caractéristiques. Le dispositif médiatique actuel crée une hypertrophie considérable en faveur du pouvoir exécutif. Il est de plus en plus difficile de rendre compte et d'explicitier ce qui se passe au Parlement, parce que nombre de médias se désintéressent de plus en plus de son actualité, sauf dans certaines circonstances, comme les questions d'actualité, au cours desquelles l'exécutif – ce n'est pas un hasard ! – intervient massivement au Parlement. Je pense que ce déséquilibre est préjudiciable, car il met en danger la séparation des pouvoirs, pierre angulaire de notre système républicain. Réfléchir à la parole politique est donc essentiel. Il ne s'agit en rien de dissocier la forme du fond, l'expression du contenu. En aucun autre domaine, de telles dichotomies n'ont moins de sens.